

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 03-422-1932 portant publication et mise en application provisoire d'un échange de lettres du 9 septembre 1931 entre le Ministre des affaires étrangères du Brésil et le chargé d'affaires de France au Brésil.

n° 03-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1932

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 26 octobre 1931, portant publication et mise en application provisoire d'un échange de lettres du 9 septembre 1931 entre le Ministre des affaires étrangères du Brésil et le chargé d'affaires de France au Brésil,

TEXTE INTÉGRAL

A rt. 1er. — Est promulgué à la française des Somalis le décret du 26 octobre 1931 susvisé, portant publication et mise en application provisoire d'un échange de lettres du 9 septembre 1931 entre le Ministre des affaires étrangères du Brésil et le chargé d'affaires de France au Brésil. A rt. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

ANTONIN.